

Le Prêt personnel

Une solution quels que soient vos projets

LE PRÊT PERSONNEL, C'EST QUOI ?

Il s'agit d'un prêt pour tous vos besoins de trésorerie, liés à des dépenses de loisirs, d'équipement, de décoration et autres projets personnels.

QUELS SONT SES AVANTAGES ?

- Une solution de financement quels que soient vos projets
- Offre réservée aux particuliers
- Pour tous vos projets personnels : voyages, équipement ou petits travaux

QUELLES SONT SES CARACTERISTIQUES ?

- **Nature** : prêt personnel
- **Bénéficiaire** : particuliers
- **Montant du prêt** : de 1 000 €
- **Durée** : de 12 mois minimum
- **Franchise** : partielle de 3 mois maximum possible
- **Frais de dossier** : 1,1 % (finançables si vous le souhaitez)
- **Assurance** : choisir la sécurité en souscrivant l'assurance emprunteur facultative

UN EXEMPLE

Pour un prêt de 7 000 € sur une durée de 48 mois, vous rembourserez **47 échéances mensuelles de 162 € et une dernière échéance de 161,95 €**, hors assurance facultative. Taux débiteur annuel fixe de 5,25 %. **Taux annuel effectif global (TAEG) fixe de 6 %**. **Le montant total dû par l'emprunteur est de 7 775,95 €**, hors assurance facultative. **Frais de dossier de 77 € inclus**. Le coût de l'assurance facultative PREPAR-VIE est de 4,90 € par mois, soit un montant total de 235,20 € sur la durée du prêt, et s'ajoute à la mensualité *. Taux annuel effectif d'assurance (TAEA) de 1,63 %. Cette assurance prend en charge le remboursement du capital restant dû en cas de décès (DC) ou de perte totale et irréversible d'autonomie (PTIA).

Un crédit vous engage et doit être remboursé.

Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

QUELLES SONT LES PIÈCES À FOURNIR ?

- Les justificatifs de vos revenus : Derniers bulletins de salaires, justificatifs des autres revenus (mobiliers et fonciers), pension, aides sociales et votre dernier avis d'imposition...
- Les justificatifs de vos charges : loyer, pension, prêt(s) en cours, ...

“BON À SAVOIR”

Vous pouvez choisir la date de prélèvement de vos échéances de prêt.

** Pour le prêt ci-dessus et pour un client âgé de moins de 61 ans. Le coût mensuel de l'assurance dépend des garanties offertes, de l'âge et des conditions de santé de l'emprunteur au jour de la souscription.*